



ÉVALUER ET APPRÉCIER L'APPORT DE CHACUN

MOT DE LA RÉDACTION



Thérèse Bergeron
2^oc. STRA.SST

➤ En entreprise, plusieurs risques sont omniprésents comme ceux reliés à la charge physique de travail, à la manutention mécanique, aux produits, aux émissions et aux déchets dans l'environnement, aux agents biologiques, aux équipements de travail, aux effondrements et aux chutes (d'objets et de hauteur), au bruit et aux ambiances thermiques. Nul doute que la santé-sécurité ne peut relever d'une seule personne, mais qu'elle repose plutôt sur la participation de tous ! Il importe donc d'attribuer des rôles à chacun, de distribuer des responsabilités, de déléguer de l'autorité et d'évaluer tout son personnel en santé-sécurité. Où en êtes-vous, comme employeur ?

À partir des risques professionnels que l'on a identifiés, du plan de prévention aux mesures préventives et correctives apportées, en passant par la formation et les indicateurs de performance en SST, tout le travail effectué par les employés doit faire l'objet d'une évaluation. Est-ce que chaque employé a contribué comme il se doit à la santé-sécurité ? A-t-on reconnu les efforts de chacun à leur juste valeur ? Est-ce que l'entreprise est à

l'écoute des suggestions formulées ? Favorise-t-on le dialogue ? Autant de questions, et plus, sur lesquelles il faut également se pencher si l'on veut diminuer les conséquences humaines, financières et juridiques des accidents du travail et des maladies professionnelles dans l'entreprise.

Dans ce numéro de *Convergence*, vous constaterez l'importance d'évaluer le personnel. Vous découvrirez les étapes et les meilleurs moments pour procéder à une évaluation, en quoi devrait consister l'évaluation du coordonnateur en santé-sécurité et quelles sont les principales habiletés attendues. À cela s'ajoute un article sur l'évaluation du superviseur en fonction des activités qui lui sont habituellement déléguées. Et les travailleurs, comment les évaluer ? Vous verrez l'importance de la reconnaissance pour un succès assuré, ainsi que les avantages d'évaluer chacun en matière de santé-sécurité. La rubrique juridique, quant à elle, vous indique, entre autres, à quoi s'attendent les tribunaux quand il s'agit de la « responsabilité » d'un cadre supérieur, relativement à la santé-sécurité au travail.

Évaluer les autres, c'est une chose, mais il faut aussi prendre le temps de s'autoévaluer comme gestionnaire, quand il s'agit de santé-sécurité. Voici quelques questions pour vous permettre une réflexion à cet égard. Êtes-vous reconnu comme adhérent aux valeurs de la prévention ? Êtes-vous crédible auprès du personnel en santé-sécurité ? Faites-vous facilement confiance ? Connaissez-vous bien votre milieu de travail ? Êtes-vous réceptif aux changements ? Quelles sont vos habiletés pour résoudre les problèmes ? Quelle est votre capacité d'analyse et de synthèse ? Êtes-vous un *leader* naturel ? Savez-vous faire preuve de patience ? Imposez-vous ou défendez-vous votre point de vue ?

Bonne réflexion !